



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 octobre 2000**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 25 septembre 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 30 octobre 2000

**Avenant n° 1 au marché d'eau potable rue du Maréchal De Lattre ,  
route de Coulouges et Avenue de Nantes**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,  
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques  
LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc  
DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève  
RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme  
Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine  
LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN, M.  
Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE, M. Jacques  
VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.  
Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.  
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.  
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à Mme Isabelle ANELONE.  
M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane DRAPET,  
Mme Catherine REYSSAT

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Suite à un appel d'offres, un marché a été passé avec l'Entreprise SADE pour des travaux sur le réseau d'eau potable dans le secteur d'aménagement du carrefour St-Hubert.

Ces travaux d'eau sont exécutés préalablement à l'aménagement de la voirie par les services de l'Etat. Leur exécution est tributaire du planning général de cet aménagement et en particulier des travaux de démolition en cours.

Pour une bonne coordination, il y a lieu de prolonger le délai d'exécution des travaux d'eau de 2 mois.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n° 1 au marché pour la prolongation du délai des travaux d'eau.
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cet avenant.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC